

Mémoire

Québec

6211-23-005

présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

dans le cadre de

l'audience publique

portant sur le

**Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain
entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec
par la Commission de la capitale nationale du Québec.**

Décembre 2005

par : Louis-H. Campagna, membre mandaté



ASSOCIATION DES COUREURS EN
CANOT À GLACE
DU QUÉBEC INC.

L'organisme

L'Association des coureurs en canot à glace du Québec, inc. (ACCGQ) est un organisme à but non lucratif légalement constitué le 22 juin 1984 sous l'empire de la *Loi sur les compagnies*, partie III (numéro de matricule IGIFQ : 1149152705). L'ACCGQ, dont la mission est de « **Servir les besoins communs des équipes de canot à glace du Québec, au moindre coût, pour la promotion et l'avancement de ce sport.** », regroupe 258 membres en règle sur environ 300 pratiquants recensés, répartis en 42 équipes (capitaine, équipage et substituts)¹. Les équipes sont masculines, mixtes et féminines, cette dernière catégorie comptant présentement une dizaine d'équipes. Le rapport hommes/femmes est de 74/26 % et l'écart diminue sensiblement d'année en année (2 % par an environ) ; l'âge des membres est distribué de 14 à 61 ans, avec un âge moyen de 33 ans ; l'expérience moyenne du canotier à glace est de 4 années de pratique de ce sport.

L'activité

« *Le pont de la Pointe-Lévis avait pris à vive et fine glace pendant la nuit ; mais les canotiers l'avaient néanmoins traversé avec leurs canots en l'endommageant un peu.* »

c. 1800—**Philippe Aubert de Gaspé**, *Les Anciens Canadiens* ;

Notes et éclaircissements, Ch 1 b), p. 293 ; 1863.

La pratique du canot à glace remonte aux premiers temps de la colonie. Enraciné dans la région de la capitale nationale et les îles du Saint-Laurent vers l'aval, on peut proprement parler d'un patrimoine régional et d'un savoir-faire dont on a trouvé aucun équivalent ailleurs dans le monde, chez les scandinaves ou les slaves, par exemple. Jadis par nécessité et aujourd'hui par plaisir, les coureurs en canot à glace occupent et animent le fleuve devant Québec douze mois par année. L'eau, le froid et les efforts soutenus d'un équipage vigoureux, confronté aux éléments et oeuvrant vers un but commun, ces éléments réunis, peut-on imaginer meilleur archétype de l'âme québécoise ? Tour à tour plaisanciers, gardiens d'un folklore et athlètes de haut niveau, les coureurs en canot à glace font du front fluvial de la capitale nationale leur aire de jeu et d'entraînement tout en gardant bien en vie une tradition intimement liée à l'histoire de Québec.

La présence des équipes de canot à glace sur le fleuve a permis le sauvetage d'au moins une vie humaine dans les derniers quinze ans et leur connaissance intime du milieu a été sollicitée aux fins de recherches scientifiques (étude sur la formation des glaces), d'opérations municipales (pose d'épouvantails à goélands) et de recherche et sauvetage (récupération de corps). Le cœur des activités des coureurs en canot à glace reste la série des courses d'hiver, soit le *Circuit international de canot à glace*, qui comprend la célèbre *Course en canot à glace du Carnaval de Québec M. Christie*, pilier de ce festival populaire et attrait touristique de renom universel. Notons en outre qu'une entreprise privée, le *Mythe des glaces*, offrait jusqu'à il y a quelques années un produit touristique inédit sous forme de balades et pique-niques sur les glaces devant Québec.

Les rapports des coureurs en canot à glace avec les institutions du milieu, dont principalement le *Port de Québec* mais aussi la *Garde Côtière* et la *Marina de Sillery*, par exemple, sont excellentes si on en juge par la collaboration de ces intervenants aux différentes activités des canotiers tout au long de l'année.

¹ *Rapport du registraire*, Assemblée générale annuelle 2005, ACCGQ.

Les préoccupations

Lors d'une consultation publique tenue en novembre 2000, la *Commission de la capitale nationale du Québec* (CCNQ) a reçu de l'ACCGQ un mémoire exprimant nos préoccupations d'alors concernant le projet intitulé *Redonner le fleuve aux Québécois*. L'ACCGQ se félicite de ce que l'esprit de notre intervention ait été compris et retenu². La CCNQ a souligné l'intérêt de la pratique du canot à glace, une activité traditionnelle étroitement associée au fleuve dans la région de Québec et elle a reconnu les besoins en accès et en infrastructures requis pour faciliter la pratique de cette activité.

Dans une nouvelle démarche de consultations publiques, le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) lance l'appel aux personnes et organismes concernés de faire connaître leurs attentes concernant le *Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec*. L'ACCGQ souhaite répondre à cette invitation en exprimant ses préoccupations par le biais du présent mémoire présenté lors de la séance d'audience publique du mardi 13 décembre 2005.

En premier lieu (1), nous énoncerons ce que nous comprenons du projet actuellement discuté et nous exprimerons nos préoccupations immédiates quant aux aménagements prévus. En second lieu (2), nous énoncerons les caractéristiques de ce qui constituerait à Québec une base des opérations de canot à glace idéale. En troisième lieu (3), nous comparerons les différents sites existants ou envisagés en fonction des caractéristiques précitées. Enfin (4), nous concluons sur la pertinence plus ou moins grande du projet actuellement discuté en fonction des besoins des canotiers à glace.

1. De notre compréhension du projet.

Nous comprenons du projet actuel que des aménagements ont été prévus au bénéfice des canotiers à glace. Le site retenu serait le quai Irving que la CCNQ envisage d'établir, notamment, en base des opérations de canot à glace sur le littoral de la promenade Samuel-De Champlain. Il y est question **d'accès** (1.1), soit d'une rampe amovible de mise à l'eau éliminant tout portage, **d'infrastructures** (1.2), soit un bâtiment polyvalent ouvert à l'année et comprenant toilettes, machines distributrices, salle de rencontre, etc., ainsi que **d'autres dispositions** (1.3), dont le déneigement d'un stationnement pour les remorques et d'un stationnement à proximité pour les véhicules.

1.1 Concernant la rampe amovible qui sera utilisée afin de glisser le canot jusqu'au niveau des glaces, la première préoccupation qui vient à l'esprit du canotier est la sauvegarde de la glisse du canot. Outre le poli *gelcoat* de la coque, particulièrement susceptible aux rayures avec les conséquences que l'on imagine sur la performance du canot sur les glaces, il y a aussi le cirage du canot qui doit être préservé, considérant le coût en argent et en temps du processus d'application de ladite cire. Il ne pourrait être question, par exemple, de glisser le canot sur une surface en tapis. Il va sans dire que la rampe projetée devra supporter le poids du canot à son retour, chargé et glacé (peut-être 230 kilogrammes, voire, davantage).

1.2 Concernant le bâtiment, sa mise en service recevra sûrement une franche approbation de la part du canotier éprouvé et transi par le froid. Cependant, nous exprimons une préoccupation quant aux immobilisations qui seront consenties à cet endroit, peut-être au détriment d'autres sites plus avantageux à notre sens. Nous discuterons plus en détail de cet aspect dans la suite du présent mémoire.

1.3 Concernant enfin l'entretien des stationnements pour véhicules et remorques, notre préoccupation est le nombre suffisant des espaces disponibles lors de période de fort achalandage (e.g., samedi matin à 08h00).

² Rapport *La promenade Samuel-de-Champlain : les Québécois veulent renouer avec leur fleuve*, CCNQ, Février 2001, pp. 20 et 21.

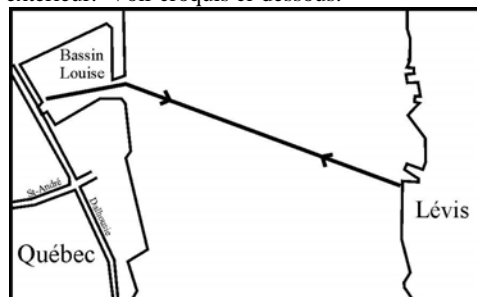
2. Des caractéristiques de l'aménagement idéal d'une base centrale des opérations de canot à glace.

Nous présenterons ici un ensemble d'éléments qui faciliteraient la pratique du canot à glace à Québec. Il s'agit d'une liste idéalisée, fondée sur le principe du « qui ne demande rien n'obtient rien ». Car, il faut bien le mentionner, le 'vrai' canotier à glace, sa journée de travail terminée, peut se changer dans son auto à moins trente degrés, effectuer une pratique de deux heures et demi à contre-marée dans une tempête de neige, puis conduire son auto au retour avec des crampons gelés soudés à ses pieds (qu'il ne ressent plus, par ailleurs).

Voici donc ces caractéristiques :

- 1) Mise à l'eau à proximité du parcours des courses³ (< 3 km)
- 2) Stationnement aisé (véhicules et remorques)
 - a) Considération de la longueur des canots (donc des remorques) : 8,4 mètres (28') de long
 - b) Possibilité de laisser les remorques sur le site durant les pratiques / entre les pratiques
 - c) Stationnement des véhicules des canotiers durant les pratiques
- 3) Accès aisé au fleuve
 - a) Considérations quatre-saisons (glaces, marées, etc.)
 - b) Considération de la masse des canots : 130 kg à 150 kg (286 à 330 lbs) vide et à sec.
 - c) Descente adéquate vers le fleuve : une hauteur prohibitive implique la nécessité d'équipements lourds, e.g., une rampe ou une potence.
 - d) Surface adéquate de la descente : adhérente, mais résistante aux crampons des canotiers, sans risque de rayures à la coque du canot, etc.
- 4) Accès à un endroit aménagé pour se changer
 - a) Au chaud et au sec
 - b) Eau potable
 - c) Bassin d'eau ou douche pour dégelier les crampons (et éviter d'égratigner les éviers...)
 - d) Plancher et bancs résistants aux crampons
 - e) Babillard pour communiqués ACCGQ, tables des marées, no tél. d'urgence, etc.
 - f) Ligne directe avec le *Service de communications et de trafic maritimes* (SCTM Québec)
 - g) Salle de rencontre
 - h) Casiers qui barrent pour rangement des effets personnels durant les pratiques
 - i) Douches
- 5) Accès à un hangar à cirage et à réparations mineures
 - a) Chauffage léger (5°C) pour sécher / cirer les canots
 - b) Espace pour réparations mineures (ajustements, remplacement de pièce, etc.)
 - c) Électricité et aménagements pour réparations plus importantes (sablage, fibre de verre, coupage de métal, etc.)
- 6) Rangement sur place des canots (tréteaux)
 - a) Système sur tréteaux
 - b) Espace suffisant pour 40+ canots
 - c) Sécurité contre le vol / vandalisme

³ Mesurée selon le trajet à effectuer sur le fleuve depuis le point de mise à l'eau jusqu'au départ du parcours de course, situé à la bouche du bassin Louise extérieur. Voir croquis ci-dessous.



Secteur du *parcours des courses* devant Québec (le tracé indique un simple aller-retour Québec-Lévis)

3. Tableau comparatif de différents sites de mise à l'eau, existants ou envisagés, en fonction des caractéristiques énoncées en 2.

Site de mise à l'eau	Distance au départ de course ⁴ (km)	Avantages	Inconvénients
Bassin Louise extérieur	0	Départ du parcours des courses. Espaces de stationnement (véhicule + remorque) en nombre limité (généralement suffisant pour le moment). Cabane chauffée pour se changer avec eau potable et toilettes. Quelques espaces de rangement des canots disponibles ; sûreté de l'endroit.	Conflits récurrents avec les activités industrielles. Accès au fleuve problématique (nécessite potence, rampe, etc.). Espaces de rangement des canots insuffisants pour l'ensemble de la flotte.
Battures de Beauport	1,7	Ancienne base des opérations du canot à glace (dont l'entreprise <i>Le Mythe des glaces</i>). Courte distance jusqu'au parcours des courses. Espaces de stationnement (véhicule + remorque) suffisant. Accès facile au fleuve. Cabane chauffée pour se changer avec eau potable et toilettes. Espace de rangement des canots suffisant (sur tréteaux) ; sûreté de l'endroit.	Le Port de Québec n'autorise plus l'utilisation de ce site comme base des opérations de canot à glace.
Rampe de la SIMEC (par Abraham-Martin, sur l'estuaire de la Saint-Charles)	2,2	Espaces de stationnement (véhicule + remorque) en nombre limité (généralement suffisant pour le moment). Accès au fleuve relativement facile. Espace de rangement sur place des canots (à terre ou sur la rivière gelée) ; sûreté relative de l'endroit.	La surface gelée de la Saint-Charles est souvent couverte de neige poudreuse ; un bon réchauffement avant et après la pratique ! Pas d'infrastructure (tel un espace chauffé pour se changer, boire, etc.) accessible sur place : on doit se déplacer à la cabane des débardeurs située au bassin Louise.
Anse Brown	2,7	Le site de tous les espoirs aux fins d'une nouvelle base des opérations hivernales de canot à glace à proximité du parcours des courses. Stationnements ? Accès au fleuve ? Infrastructure ? Rangement sur place des canots ?	Par temps de marée montante avec vent d'est et force glaces, la distance est limitée pour se rendre au parcours des courses et y faire une pratique pour la peine ; la solution consiste alors à passer directement à Lévis et revenir ensuite au bassin Louise. Sûreté incertaine de l'endroit pour le rangement des canots (proximité d'un parc, etc.).
Marina de Sillery	4,8	Espace de stationnement (véhicule + remorque) suffisant. Accès facile au fleuve. Rangement sur place des canots et remorques ; sûreté de l'endroit.	Par temps de marée montante ou avec force glaces, la distance est trop importante pour se rendre au parcours des courses et y faire une pratique pour la peine. Pas d'infrastructure (espace chauffé pour se changer, boire, etc.) accessible sur place.
Quai Irving	9,3	Des aménagements neufs projetés !	Même par conditions idéales, on ne peut pas songer rallier le parcours des courses et y faire une pratique pour la peine, la distance étant prohibitive.

⁴ Distance à franchir avant de rallier le départ du parcours de course (bouche du bassin Louise extérieur), en kilomètres. Il s'agit du meilleur trajet sur le fleuve, estimé à l'aide du logiciel *Google Earth*.

4. De la pertinence du quai Irving à titre de base des opérations pour le canot à glace.

Le site aménagé au quai Irving ne pourra pas vraisemblablement espérer devenir la base centrale des activités de canot à glace à Québec durant l'hiver, la distance séparant cette mise à l'eau du parcours des courses hivernales devant Québec étant trop importante (au moins 9,3 km jusqu'à la bouche du bassin Louise extérieur !). Certes, les infrastructures projetées feront de ce site une base satellite des plus intéressantes de par la qualité de ses aménagements. En outre, une mise à l'eau d'été, exigeant des infrastructures moins complexes—toilettes, stationnement sécurisés pour remorques et canots ainsi que rampe à pied pour descendre les canots en les portant, sans plus—serait tout à fait appropriée et des plus appréciée. L'hiver venue, cependant, les équipes ont besoin de pratiquer dans des conditions fluviales propres aux deux courses à Québec (*Carnaval de Québec* et *Grand défi des glaces*), les conditions que l'on retrouve dans le secteur du parcours des courses sont particulières à cette zone du fleuve (courants, vents, marées, zone de glaces statiques vs. train dynamique, etc.) et ne sont pas reproduite dans le secteur du quai Irving.

Nous exprimons notre inquiétude à l'effet que l'aménagement d'infrastructures onéreuses au quai Irving devienne le prétexte d'en éviter d'autres semblables, mais combien mieux situées, à l'anse Brown, par exemple. Compte tenu de la distance plus courte à emprunter jusqu'au parcours des courses, l'anse Brown constituerait une base centrale d'activités hivernales d'autant plus commode pour l'ensemble des canotiers à glace. Nous sommes conscients que l'anse Brown sort du cadre du présent projet, mais notre inquiétude demeure à l'effet que tout projet futur d'aménagement de l'anse Brown soit tempéré par les immobilisations déjà effectuées au quai Irving. À pouvoir choisir entre le quai Irving maintenant ou l'anse Brown plus tard, l'ACCGQ choisirait l'aménagement adéquat de l'anse Brown à un moment ultérieur, sans contredit.

Précis

L'ACCGQ se félicite de ce que la pratique du canot à glace soit considérée dans le *Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec*. L'aménagement du quai Irving en base des opérations de canot à glace doit être réalisé en consultation avec l'ACCGQ de manière à éviter les aberrations et les oublis. Dans le cas d'un projet moins spécifique, i.e., où l'on établit des facilités d'accès pour les plaisanciers nautiques en général, il sera tout de même pertinent de consulter l'ACCGQ en particulier afin que ces facilités puissent être aussi adaptées aux spécificités des canots à glace. Le quai Irving n'est destiné qu'à être une base satellite d'activités de canot à glace, avec une pertinence accrue durant la période estivale qui exige des infrastructures moins complexes. Les courses s'effectuant entre la bouche du bassin Louise extérieur et le quai de Lévis, une base centrale des opérations de canot à glace doit être envisagée à proximité de ce secteur (<3 km). Le quai Irving est situé à près de 10 km du parcours des courses. L'anse Brown (2,7 km du bassin Louise) présente actuellement les meilleures dispositions pour jouer le rôle de base centrale des opérations de canot à glace. Les choix d'investissements au quai Irving ne doivent nuire d'aucune façon à l'opportunité d'aménager l'anse Brown dans un avenir prochain et aux fins mentionnées.